

## **La municipalité de Laval s'attaque à la santé et à la sécurité des travailleuses et travailleurs du sexe.**

### **Publication immédiate**

Montréal, vendredi 19 janvier 2018 - Alors que les grandes instances internationales de défense des droits de la personne (Amnistie International, l'ONUSIDA, l'Organisation mondiale de la santé, Human Rights Watch) et que de nombreux organismes communautaires « par et pour » invitent les États à décriminaliser le travail du sexe (TDS), la Ville de Laval décide de ghettoïser les personnes qui effectuent ce métier en confinant les salons de massage à un secteur municipal délimité.

En voulant limiter le nombre de ces salons et en enfermant potentiellement les TDS dans un secteur industriel isolé, les autorités lavalloises mettent à très haut risque les personnes concernées : elles seront désormais loin de l'accès aux services communautaires, sociaux et de santé pourtant reconnus pour l'ensemble des québécois-e-s, elles seront stigmatisées par cette « mise à l'écart géographique » comme étant des citoyen-e-s de seconde classe et il leur sera très difficile de s'assurer d'un minimum de sécurité dans de telles conditions. D'autres seront poussées vers la clandestinité, encore plus loin des services pouvant soutenir leur santé et sécurité.

La Ville justifie son action en affirmant, entre autres, qu'il faut protéger les personnes mineures contre l'exploitation sexuelle, mais en reconnaissant d'autre part qu'une telle problématique est présentement inexistante. Comment alors la Ville de Laval justifie-t-elle une telle attaque aux droits fondamentaux des travailleuses et travailleurs du sexe sur son territoire ; cette décision a été prise sans aucune concertation avec les instances et organismes regroupant les TDS ni avec les autorités locales de la santé publique et ne s'appuie sur aucune étude ou donnée probantes pouvant légitimer un tel comportement oppressif. De plus, en termes de droit fondamental à la santé, cette décision est tout autant inacceptable.

En 2013, la Cour Suprême du Canada a convié le gouvernement canadien à revoir sa législation concernant le travail du sexe, plusieurs articles de celle-ci ayant été invalidés à cause de leur caractère discriminatoire. Par leurs actions, les autorités municipales de Laval empruntent volontairement – et en toute connaissance de cause – le même parcours discriminatoire.

SIDA-VIE Laval et la COCQ-SIDA, au nom du mouvement communautaire québécois de lutte contre le VIH et le sida, demandent officiellement à la Ville de Laval de surseoir immédiatement à l'application des nouvelles réglementations imposées aux TDS et d'engager un véritable dialogue avec ses représentantes et représentants afin de garantir le respect de leurs droits fondamentaux à la sécurité, à la santé et à la liberté de choix.

## À propos de SIDA-VIE Laval

Agir auprès des personnes vivant avec le VIH/Sida et ses répercussions individuelles et sociales dans l'ensemble du territoire lavallois.

Pour un complément d'information de la part de SIDA-VIE Laval :

### **Guy Boisvert**

Directeur général  
450 669 3099

## À propos de la COCQ-SIDA

Regroupement d'organismes communautaires québécois de lutte contre le VIH/sida, la COCQ-SIDA suscite, soutient et consolide l'action communautaire face à la lutte contre le VIH/sida sur le territoire québécois. Elle solidarise les gens, unit les démarches, les actions et les ressources impliquées pour répondre aux enjeux qui touchent les personnes vivant avec le VIH et l'ensemble des populations à risque d'être infectées par ce virus.

Pour un complément d'information de la part de Ken Monteith, directeur général de la COCQ-SIDA, nous vous prions de communiquer avec :

### **René Légaré**

Coordonnateur des communications  
514 704 8634